

## **FCP AXIS TUNISIE INDICE**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

##### **Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Tunisie Indice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Tunisie Indice, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 310 359 DT, y compris des sommes capitalisables de -10 723 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Tunisie Indice, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif de FCP AXIS TUNISIE INDICE a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS TUNISIE INDICE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Amen Bank, BNA, STAR et STB ) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 30 mars 2012**

**FCP AXIS TUNISIE INDICE****Bilan arrêté au 31/12/2011**

(Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>				
AC1-	Portefeuille-titres		251 411	355 339
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	251 411	355 339
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		67 640	99 414
	a- Disponibilités		67 640	99 414
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>319 051</b>	<b>454 753</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1-	Opérateurs créditeurs		6 214	6 948
PA2-	Autres créditeurs divers		2 478	2 867
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>8 692</b>	<b>9 815</b>
<b>ACTIF NET</b>				
CP1-	Capital	4.3	321 082	453 983
CP2-	Sommes Capitalisables		-10 723	-9 044
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-7 616	-3 974
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-3 106	-5 070
<b>ACTIF NET</b>			<b>310 359</b>	<b>444 938</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>319 051</b>	<b>454 753</b>

**FCP AXIS TUNISIE INDICE  
ETAT DE RESULTAT**

Période du 01/01/2011 au 31/12/11

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	<b>4.2</b>	<b>6 533</b>	<b>8 811</b>
a. Dividendes		6 533	8 811
PR2- Revenus des placements monétaires		<b>1 229</b>	<b>1 438</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>7 762</b>	<b>10 249</b>
CH1- Charges de gestion des placements	<b>4.4</b>	-9 385	-12 263
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-1 623</b>	<b>-2 014</b>
CH2- Autres charges	<b>4.5</b>	-1 773	-2 997
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-3 396</b>	<b>-5 011</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		290	-59
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>		<b>-3 106</b>	<b>-5 070</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-290	59
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 034	-31 148
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-66 185	73 550
Frais de négociation		-2 438	-4 976
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-75 053</b>	<b>32 415</b>

**FCP AXIS TUNISIE INDICE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2010</b>
<b>AN1</b>		
- <b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-75 053</b>	<b>32 415</b>
a- Résultat d'exploitation	-3 396	-5 011
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 034	-31 148
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-66 185	73 550
d- Frais de négociation	-2 438	-4 976
<b>AN3</b>		
- <b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-59 526</b>	<b>29 212</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>3 560</b>	<b>43 610</b>
Capital	4 096	41 823
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-445	2 349
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-91	-562
<b>b / Rachats</b>	<b>-63 086</b>	<b>-14 398</b>
Capital	-75 778	-13 733
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 883	-899
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 809	234
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-134 579</b>	<b>61 627</b>
<b>AN4</b>		
- <b>ACTIF NET</b>		
en début de période	444 938	383 312
en fin de période	310 359	444 938
<b>AN5</b>		
- <b>NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de période	665	620
en fin de période	560	665
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>554,210</b>	<b>669,080</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-17,17%</b>	<b>8,22%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2011**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS TUNISIE INDICE**

FCP AXIS TUNISIE INDICE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2011, à 251 411 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
<b>Actions</b>				
Cote. Continu				
ADWYA	3 944	26 470	27 774	8,95%
AMEN B.	200	10 019	13 064	4,21%
ASSAD	2 797	30 432	29 643	9,55%
BT	2 000	21 725	21 414	6,90%
CIMENTS BIZERTE	3 320	26 317	26 294	8,47%
MAGASIN GENERAL	224	27 417	30 343	9,78%
MONOPRIX	957	27 519	27 098	8,73%
SFBT	1 961	22 533	25 516	8,22%
TPR	4 508	27 469	26 827	8,64%
UBCI	330	13 526	14 474	4,66%
<b>Total Cote Continu</b>	<b>20 241</b>	<b>233 427</b>	<b>242 447</b>	<b>78,12%</b>
Cote. Fixing				
AIR LIQUIDE	18	5 362	7 452	2,40%
ASTREE	21	1 668	1 512	0,49%
<b>Total Cote Fixing</b>	<b>39</b>	<b>7 030</b>	<b>8 964</b>	<b>2,89%</b>
<b>Total actions</b>	<b>20 280</b>	<b>240 457</b>	<b>251 411</b>	<b>81,01%</b>

**4.2- Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Revenus des actions et valeurs assimilées	6 533	8 811
<b>Total</b>	<b>6 533</b>	<b>8 811</b>

**4.3- Capital**

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -134 579 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-132 901
Variation de la part Revenu	- 1 678
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-134 579</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011	
Montant:	453 983
Nombre de titres :	665
Nombre d'actionnaires :	6

Souscriptions réalisées	
Montant:	4 096
Nombre de titres émis :	6
Nombre d'actionnaires nouveaux :	-
Rachats effectués	
Montant:	75 778
Nombre de titres rachetés :	111
Nombre d'actionnaires sortants :	4
Capital au 31-12-2011	
Montant: (*)	382 301
Nombre de titres :	560
Nombre d'actionnaires :	2

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	382 301
Variation de la différence d'estimation	-3 034
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-66 185
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 438
Frais de négociation	-2 438
Capital au 31-12-2011	321 082

#### 4.4- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent 9 385 DT au 31/12/2011 contre un solde de 12 263 DT au 31/12/2010, soit une baisse de 2 878 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	4 073	5 331
Rémunération du dépositaire	5 312	6 932
Total	9 385	12 263

#### 4.5- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 773 DT au 31/12/2011 contre un solde de 2 997 DT au 31/12/2010, soit une variation de -1 224 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Rémunération CAC	1 296	1 802
Redevance CMF	345	452
Publicité et Redevances	-	57
Services bancaires et assimilés	128	682
Timbre fiscal	4	4
Total	1 773	2 997

**5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par part	2 011	2010
Revenus des placements	13,861	15,412
Charges de gestion des placements	-16,759	-18,441
Revenu net des placements	-2,898	-3,029
Autres charges	-3,166	-4,507
Résultat d'exploitation	-6,064	-7,535
Régularisation du résultat d'exploitation	0,518	-0,089
Sommes capitalisables de l'exercice	-5,546	-7,624
Variation des + ou - valeurs potentielles	-5,418	-46,839
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	-118,188	110,602
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	18,639	2,180
Frais de négociation	-4,354	-7,483
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	-109,320	58,460
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-134,023</b>	<b>48,744</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>554,210</b>	<b>669,080</b>

Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	-2,74%	-3,68%
Autres charges / actif net moyen	-0,52%	-0,72%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-0,91%	7,83%

**5.2. Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2011 s'élève à 4 073 DT TTC.

- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT HTVA.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 5 312 DT TTC.